

# AL AMANAH ETHICAL FCP

## SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons examiné les états financiers du Fonds Commun de Placement «AL AMANAH ETHICAL », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font apparaître un total bilan de 146.347 dinars et un déficit net de l'exercice de 31.579 dinars.

#### ***Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :***

La direction du gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### ***Responsabilité de l'auditeur***

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité du gestionnaire du Fonds. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### ***Opinion***

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière du Fonds Commun de Placement «AL AMANAH ETHICAL » au 31 décembre 2015, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### ***Paragraphe d'observation :***

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Le FCP AL AMANAH ETHICAL a employé au 31 décembre 2015, 5,15% de son actif net en parts ou actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières, dépassant ainsi la limite de 5% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Les liquidités et les quasi-liquidités représentent 21,86% de l'actif au 31 décembre 2015. Cette proportion est supérieure au seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre conclusion ne comporte pas de réserve concernant ces observations.

### ***Vérifications spécifiques***

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du Fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes de révision comptable généralement admises en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis, 30 Mars 2016

**Le Commissaire aux Comptes :  
ECC MAZARS**

**Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**

**Bilan arrêté au 31 Décembre 2015**

(Unité : en DT)

	Note	31/12/2015	31/12/2014
<b>ACTIF</b>			
<b>AC 1 – Portefeuille-titres</b>	<b>3.1</b>	<b>114 352,670</b>	<b>187 828,134</b>
a - Actions et droits rattachés		106 990,630	187 828,134
b - Obligations et valeurs assimilées		0,000	0,000
c - Titres OPCVM		7 362,040	0,000
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>3.3</b>	<b>31 994,341</b>	<b>56 607,782</b>
a - Placements monétaires		0,000	0,000
b – Disponibilités		31 994,341	56 607,782
<b>AC 3 - Créances d'exploitations</b>		<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>AC 4 - Autres actifs</b>		<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>146 347,011</b>	<b>244 435,916</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PA 1- Opérateurs créditeurs</b>	<b>3.5</b>	<b>954,505</b>	<b>1 318,668</b>
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	<b>3.6</b>	<b>2 413,113</b>	<b>2 196,548</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>3 367,618</b>	<b>3 515,216</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>CP 1 – Capital</b>	<b>3.7</b>	<b>143 216,272</b>	<b>240 424,941</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>	<b>3.8</b>	<b>-236,879</b>	<b>495,759</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		11,485	8,568
b - Sommes distribuables de l'exercice		-248,364	487,191
<b>ACTIF NET</b>		<b>142 979,393</b>	<b>240 920,700</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>146 347,011</b>	<b>244 435,916</b>

**Etat de résultat pour la période  
du 01.01.2015 au 31.12.2015**  
(Unité : en DT)

	Note	Période du 01/01/2015 Au 31/12/2015	Période du 01/01/2014 Au 31/12/2014
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</u>	<b>3.2</b>	<u>7 124,584</u>	<u>7 107,480</u>
a- Revenus des actions		5 676,240	7 107,480
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		0,000	0,000
c- Revenus des titres OPCVM		1 448,344	0,000
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	<b>3.4</b>	<u>40,564</u>	<u>234,581</u>
<b><u>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</u></b>		<b><u>7 165,148</u></b>	<b><u>7 342,061</u></b>
<u>CH 1 – Charges de gestion des placements</u>	<b>3.9</b>	-4 612,195	-5 431,788
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b><u>2 552,953</u></b>	<b><u>1 910,273</u></b>
<u>CH 2 – Autres charges</u>	<b>3.10</b>	-2 444,906	-1 544,258
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b><u>108,047</u></b>	<b><u>366,015</u></b>
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-356,411	121,176
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b><u>-248,364</u></b>	<b><u>487,191</u></b>
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		356,411	-121,176
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres		-21 684,264	8 701,327
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-9 236,620	-3 488,353
Frais de négociation de titres		-766,266	-1 151,643
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b><u>-31 579,103</u></b>	<b><u>4 427,346</u></b>

**Etat de variation de l'actif net pour la période  
du 01.01.2015 au 31.12.2015**  
(Unité : en DT)

	Période du 01/01/2015 Au 31/12/2015	Période du 01/01/2014 Au 31/12/2014
<b><u>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b><u>-31 579,103</u></b>	<b><u>4 427,346</u></b>
a - Résultat d'exploitation	108,047	366,015
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-21 684,264	8 701,327
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-9 236,620	-3 488,353
d - Frais de négociation de titres	-766,266	-1 151,643
<b><u>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u></b>	<b><u>-479,472</u></b>	<b><u>-2 837,368</u></b>
<b><u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>	<b><u>-65 882,732</u></b>	<b><u>-30 154,595</u></b>
<b>a- Souscriptions</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
- Capital	0,000	0,000
- Régularisation des sommes non distribuables	0,000	0,000
- Régularisation des sommes distribuables	0,000	0,000
- Droits d'entrée	0,000	0,000
<b>b – Rachats</b>	<b>-65 882,732</b>	<b>-30 154,595</b>
- Capital	-67 310,000	-28 000,000
- Régularisation des sommes non distribuables	1 788,481	-2 029,025
- Régularisation des sommes distribuables	-361,213	-220,875
- Droits de sortie	0,000	95,305
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b><u>-97 941,307</u></b>	<b><u>-28 564,617</u></b>
<b><u>AN 4 - ACTIF NET</u></b>		
a- en début de l'exercice	240 920,700	269 485,317
b- en fin de l'exercice	142 979,393	240 920,700
<b><u>AN 5 - NOMBRE DE PARTS</u></b>		
a- en début de l'exercice	22 832	25 632
b- en fin de l'exercice	16 101	22 832
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b><u>8,880</u></b>	<b><u>10,552</u></b>
<b>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT</b>	<b><u>-15,64%</u></b>	<b><u>1,54%</u></b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

**ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015**

**(Montants exprimés en dinars)**

### **1 – PRESENTATION DU FONDS :**

AL AMANAH ETHICAL FCP est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par le code des organismes de placement collectif. L'agrément du CMF lui a été accordé le 28 Décembre 2007 et les souscriptions ont démarré le 25 Mai 2009.

Le fond a pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du fonds est assurée par la Compagnie Gestion et Finance « CGF », qui a été désignée également distributeur exclusif des titres d'AL AMANAH ETHICAL FCP. La BIAT a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

Le Conseil d'Administration de la « CGF », tenu le 6 novembre 2015, a décidé de modifier le mode d'affectation des résultats de « AL AMANAH ETHICAL FCP » qui devient un FCP de type capitalisation et ce à partir de l'exercice 2015.

### **2 – PRINCIPE ET METHODES COMPTABLES :**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 pour la période allant du 01 Janvier 2015 au 31 décembre 2015 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fonds pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

#### **2.1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS :**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **2.2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES :**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 Décembre.

### **2.3 EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS :**

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admises à la cote sont évalués à leur coût d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor assimilables sont évalués à leur coût d'acquisition.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **2.4 CESSION DES PLACEMENTS :**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **2.5 CAPITAL :**

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

### **2.6 LE RESULTAT NET DE L'EXERCICE :**

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.

Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur titres et diminué des frais de négociation.

### **2.7 SOMMES DISTRIBUABLES**

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

### 3- PRESENTATION DES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DU RESULTAT

#### 3-1. PORTEFEUILLE TITRES :

Le portefeuille-titres est arrêté au 31 décembre 2015 à 114.352,670 dinars, détaillé comme suit :

DESIGNATION	Nbre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% actif
<b>ACTIONS ET DROITS RATTACHES</b>		<b>129 501,828</b>	<b>106 990,630</b>	<b>73,11%</b>
ARTES	2400	18 381,232	14 462,400	9,88%
ATTIJARI BANK	570	14 385,650	13 696,530	9,36%
CELLCOM	1700	12 151,001	14 193,300	9,70%
HEXABYTE	1800	14 891,150	11 714,400	8,00%
MONOPRIX	1000	17 212,769	14 005,000	9,57%
SAH	1000	10 230,600	9 704,000	6,63%
SOTIPAPIER	3400	13 986,070	13 266,800	9,07%
SOTRAPIL	400	3 403,670	3 504,000	2,39%
SOTUVER	4300	24 859,686	12 444,200	8,50%
<b>TITRES OPCVM</b>		<b>7 464,520</b>	<b>7 362,040</b>	<b>5,03%</b>
MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	70	7 464,520	7 362,040	5,03%
<b>TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES</b>		<b>136 966,348</b>	<b>114 352,670</b>	<b>78,14%</b>

Les entrées en portefeuilles titres de l'exercice 2015 se détaille comme suit :

	Coût d'acquisition
Actions	78 034,430
Titres OPCVM	42 014,584
Obligations	0,000
BTA	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>120 049,014</b>

Les sorties en portefeuille titres au cours de l'exercice 2015 se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins valeurs réalisées
Actions	137 290,150	129 186,690	-8 103,460
Titres OPCVM	34 550,064	33 416,904	-1 133,160
Obligations	0,000	0,000	0,000
BTA	0,000	0,000	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>171 840,214</b>	<b>162 603,594</b>	<b>-9 236,620</b>

### 3-2. REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :

Les revenus du portefeuille-titres totalisent au 31 décembre 2015, 7.124,584 dinars détaillés comme suit :

	<b>Du 01/01/15 Au 31/12/15</b>	<b>Du 01/01/14 Au 31/12/14</b>
Revenus des actions	5 676,240	7 107,480
Intérêts sur obligations et valeur assimilées	0,000	0,000
Revenus des titres OPCVM	1 448,344	0,000
	<b>7 124,584</b>	<b>7 107,480</b>

### 3-3. PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS :

La valeur des placements monétaires et des disponibilités est arrêtée au 31 décembre 2015 à 31.994,341 dinars reparti comme suit :

DÉSIGNATION	Nbre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% actif
<b>PLACEMENTS MONÉTAIRES</b>		0	0	<b>0,00%</b>
<b>DISPONIBILITES</b>		<b>31 994,341</b>	<b>31 994,341</b>	<b>21,86%</b>
- avoirs en banque		29 458,242	29 458,242	20,13%
- sommes à l'encaissement		2 536,099	2 536,099	1,73%
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>31 994,341</b>	<b>31 994,341</b>	<b>21,86%</b>

### 3-4. REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES :

Le total de ce poste s'élève au 31 décembre 2015 à 40,564 dinars et présente le montant des intérêts courus.

	<b>Du 01/01/15 Au 31/12/15</b>	<b>Du 01/01/14 Au 31/12/14</b>
Revenus des bons de trésor à court terme	0,000	0,000
Revenus des billets de trésorerie	0,000	0,000
Revenus des certificats de dépôt	0,000	0,000
Revenus sur comptes de dépôt	40,564	234,581
	<b>40,564</b>	<b>234,581</b>

### 3-5. OPERATEURS CREDITEURS :

	Désignation	31/12/2015	31/12/2014
<b>PA1</b>	<b>Opérateurs créditeurs :</b>	<b>954,505</b>	<b>1 318,668</b>
	Frais de gestionnaire	657,069	1 021,232
	Frais de dépositaire	297,436	297,436

### 3-6. AUTRES CREDITEURS DIVERS :

	Désignation	31/12/2015	31/12/2014
<b>PA2</b>	<b>Autres créditeurs divers :</b>	<b>2 413,113</b>	<b>2 196,548</b>
	Rémunération CAC	1 727,680	1 680,940
	Redevance CMF	12,235	20,151
	Publicité et Publication	329,282	150,856
	Impôts & taxes	343,916	344,601

### 3-7. CAPITAL :

Les mouvements sur le capital d'AL AMANAH ETHICAL FCP s'analysent comme suit :

#### Capital au 31 décembre 2014

Montant	240 424,941
Nombre de titres	22 832
Nombre de porteurs de parts	22

#### Souscriptions réalisées

Montant en nominal	0
Nombre de titres émis	0
Nombre porteurs de parts nouveaux	0

#### Rachat effectués

Montant en nominal	67 310,000
Nombre de titres rachetés	6 731
Nombre porteurs de parts sortants	3

#### Autres mouvements

Frais de négociation de titres	-766,266
Variation des plus ou moins value potentiels sur titres	-21 684,264
Plus ou moins value réalisée sur cession de titres	-9 236,620
Régularisation des sommes non distribuables	1 788,481

#### Capital au 31 décembre 2015

Montant	143 216,272
Nombre de titres	16 101
Nombre de porteurs de parts	19

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<b><u>Capital début de l'exercice au 31/12/2014</u></b>	<b><u>240 424,941</u></b>	<b><u>240 424,941</u></b>
<b><u>Souscriptions de l'exercice (en nominal)</u></b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>
<b><u>Rachats de l'exercice (en nominal)</u></b>	<b><u>-67 310,000</u></b>	<b><u>-67 310,000</u></b>
<b><u>Autres mouvements</u></b>	<b><u>-29 898,669</u></b>	<b><u>-30 135,548</u></b>
- Plus ou moins values réalisée sur cession de titre	-9 236,620	-9 236,620
- Frais de négociation de titres	-766,266	-766,266
- Variation des plus ou moins values potentiels sur titres	-21 684,264	-21 684,264
- Régularisation des sommes non distribuables	1 788,481	1 788,481
- Sommes distribuables		-236,879
<b><u>Capital fin de l'exercice au 31/12/2015</u></b>	<b><u>143 216,272</u></b>	<b><u>142 979,393</u></b>

### 3-8. Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/12/15 s'élèvent à -236,879 DT contre 495,759 DT au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Somme distribuables exercices antérieurs	11,485	8,568
Résultat d'exploitation	108,047	366,015
Régularisation du résultat d'exploitation	-356,411	121,176
<b><u>Total</u></b>	<b><u>-236,879</u></b>	<b><u>495,759</u></b>

### 3-9. CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS:

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément au règlement interne du fonds et à la convention de dépôt.

La gestion de AL AMANAH ETHICAL FCP est confiée à La CGF intermédiaire en bourse.

En rémunération des services de gestion financière et administrative du FCP, le gestionnaire perçoit une commission de gestion de 1,2% H.T. par an, calculée sur la base de l'actif net.

La rémunération du gestionnaire décomptée jour par jour et réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

Le Conseil d'Administration de la « CGF » tenu le 24 juin 2013, a décidé de réviser à la hausse la commission de gestion de la « CGF » de 1,2% HT de l'actif net par an à 1,5% HT de l'actif net par an et de prévoir, également, une commission de surperformance si « AL AMANAH ETHICAL FCP » réalise un rendement minimum exigé de 6%. Cette commission de surperformance qui est de 10% HT est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé du fonds et le rendement minimum exigé.

Ces modifications sont entrées en vigueur à partir du 1er décembre 2013.

La BIAT assure les fonctions de dépositaire de AL AMANAH ETHICAL FCP, et ce, en vertu d'une convention de dépôt conclue avec la CGF intermédiaire en bourse.

En rémunération des services de dépôt du FCP, le dépositaire perçoit une commission de dépôt égale à 0,1% H.T des actifs nets avec un minimum de 1 000 DT H.T.

Le détail des charges de gestion de placements pour la période allant du 01/01/2015 au 31/12/2015 se présente comme suit :

	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Rémunération du gestionnaire	3 432,150	4 251,744
Rémunération du dépositaire	1 180,045	1 180,044
	<b>4 612,195</b>	<b>5 431,788</b>

### **3-10.AUTRES CHARGES :**

Les autres charges s'élèvent à 2.444,906 dinars pour la période allant du 01/01/2015 au 31/12/2015.

Le détail de ce poste se présente comme suit :

	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Rémunération CAC	1 727,240	1 033,200
Redevance CMF	193,925	240,228
Publicité & Publications	479,426	150,747
Impôt & Taxes	44,315	120,083
Services bancaires	0,000	0,000
	<b>2 444,906</b>	<b>1 544,258</b>

#### 4- Données par part et ratios de gestion des placements

Données par part	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Revenus du portefeuille-titres	0,442	0,311	0,413	0,329	0,333
Revenus des placements monétaires	0,003	0,010	0,030	0,006	0,005
<b>Total des revenus de placements</b>	<b>0,445</b>	<b>0,321</b>	<b>0,443</b>	<b>0,335</b>	<b>0,338</b>
Charges de gestion des placements	-0,286	-0,238	-0,207	-0,185	-0,198
<b>Revenus Nets des placements</b>	<b>0,159</b>	<b>0,084</b>	<b>0,237</b>	<b>0,150</b>	<b>0,140</b>
Autres charges	-0,152	-0,068	-0,106	-0,104	-0,100
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>0,007</b>	<b>0,016</b>	<b>0,130</b>	<b>0,046</b>	<b>0,040</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,022	0,005	-0,006	0,018	0,000
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>-0,015</b>	<b>0,021</b>	<b>0,124</b>	<b>0,064</b>	<b>0,040</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,022	-0,005	0,006	-0,018	0,000
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-1,347	0,381	0,316	-0,763	0,300
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	-0,574	-0,153	-0,694	0,775	0,139
Frais de négociation de titres	-0,048	-0,051	-0,063	-0,064	-0,043
<b>Plus ou moins value sur titres et frais de négociation</b>	<b>-1,968</b>	<b>0,177</b>	<b>-0,440</b>	<b>-0,051</b>	<b>0,396</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>-1,961</b>	<b>0,194</b>	<b>-0,310</b>	<b>-0,006</b>	<b>0,436</b>
Droits de sortie	0,000	0,004	0,000	0,005	0,003
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>-1,968</b>	<b>0,181</b>	<b>-0,440</b>	<b>-0,046</b>	<b>0,399</b>
<b>Régularisation du résultat non distribuable</b>	<b>0,332</b>	<b>-0,041</b>	<b>-0,011</b>	<b>0,146</b>	<b>0,019</b>
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>-1,636</b>	<b>0,140</b>	<b>-0,429</b>	<b>0,100</b>	<b>0,418</b>
Distribution de dividendes	0,021	0,124	0,064	0,048	0,053
Valeur liquidative	8,880	10,552	10,514	10,883	10,767

#### Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements /actif net moyen	2,38%	2,26%	1,86%	1,86%	1,96%
Autres charges/actif net moyen	1,26%	0,64%	0,96%	1,05%	0,99%
Résultat distribuable de l'exercice/ actif net moyen	0,06%	0,15%	1,17%	0,46%	0,40%
<b>Nombre de parts</b>	<b>16 101</b>	<b>22 832</b>	<b>25 632</b>	<b>26 726</b>	<b>21 350</b>
<b>Actif net moyen</b>	<b>193 913</b>	<b>240 200</b>	<b>284 954</b>	<b>265 352</b>	<b>215 146</b>